



Déclaration préalable CTRPN du 19 janvier 2021

Monsieur le Directeur Général,
Mesdames et messieurs les représentants de l'administration,
Chers collègues,

L'année 2021 marque une étape dans la réforme nécessaire de la police scientifique par la création du SNPS. Ce nouveau service national devrait permettre, c'est en tout cas notre volonté, de renforcer l'organisation de l'ensemble de la filière pour maintenir l'harmonisation des procédures et des compétences tout en favorisant une synergie positive entre les services de terrain et les services d'analyse des laboratoires.

Toutefois, cette création du SNPS masque des **difficultés majeures qui impactent au quotidien les personnels scientifiques** et au sujet desquelles nous n'avons à ce jour reçu aucun engagement ferme.

Durant toute l'année 2020 le SNAPATSI a participé à de nombreux échanges avec différents interlocuteurs, nous avons été attentifs, force de proposition, et patients.

Aujourd'hui, Monsieur le directeur général, nous demandons à avoir des réponses et des engagements forts, car notre patience a atteint sa limite, et la fatigue pour ne pas dire le désarroi des personnels que nous représentons ne fait que grandir.

Concernant le repyramidage de la filière.

Le SNAPATSI demande que la réforme soit mise en œuvre dès cette année, par le passage en catégorie B d'un premier contingent d'ASPTS au titre de l'année 2021 et l'augmentation des entrées en catégorie A pour éviter le tassement de la filière.

Nous n'avons à ce jour reçu aucune réponse sur ce sujet. Nous exigeons la publication des nomenclatures des ingénieurs et des techniciens qui doit accompagner ce repyramidage. Pour rappel, la nomenclature des ingénieurs est censée être finalisée depuis plus d'un an, nous ne comprenons pas qu'elle ne soit pas encore publiée ! Et nous n'entendrons plus comme excuses la Covid 19 ou la création du SNPS !

Concernant la sécurité.

Le rapport BODIN nous a été présenté le 17 novembre 2020. Plusieurs recommandations y figurent afin d'améliorer la sécurité des personnels.

Le SNAPATSI demande que les préconisations retenues nous soient présentées dans les meilleurs délais afin que nous puissions les étudier avant leur officialisation. La question de la sécurité des personnels scientifiques est particulièrement importante dans le contexte actuel

d'augmentation des violences gratuites contre les policiers et elle nécessite d'être traitée rapidement pour que les formations et les équipements nécessaires soient déployés sans délai.

Concernant la formation.

Comme vous le savez, les capacités d'enseignement du SCPTS devenu SNPS sont notoirement insuffisantes s'agissant de la formation technique obligatoire des agents. Il faut actuellement souvent deux ans avant qu'une personne recrutée soit apte à intervenir sur toutes les scènes d'infraction. Nous avons entendu des informations sur différents projets, la refonte des stages, la mise en place de services de formation continue délocalisés ainsi que la création d'une école de police scientifique ou d'une académie de police pour tous les corps, le SNAPATSI demande à connaître rapidement vos orientations sur ce sujet.

Concernant la gouvernance.

Le SNPS pilote la formation, le recrutement, la gestion RH et les mutations, le budget, l'organisation des services, la mise en place des normes qualité. Mais les missions dépendent également de la Sécurité Publique ou de la Police Judiciaire qui ont autorité hiérarchique sur les personnels pour le travail au quotidien dans les circonscriptions. Les services de PTS ont donc actuellement à répondre aux directives de deux directions en même temps. Ce schéma ne prête pas à la sérénité. La mise en place de la nouvelle doctrine qui fait l'objet de très longues discussions dans les départements, montre à quel point cette dualité d'autorité est un facteur de complexité et d'inertie.

Nous nous interrogeons sur l'avenir de cette organisation. Quel est le devenir de la police scientifique, une direction d'emploi sera-t-elle créée, et comment se fera le rapprochement envisagé avec la gendarmerie scientifique ?

Enfin, le SNAPATSI rappelle que les personnels de la police scientifique sont très inquiets pour leur retraite. En effet, leur travail est au quotidien extrêmement usant, or, à ce jour, aucune mesure n'a été adoptée leur permettant d'obtenir une reconnaissance de la pénibilité de leur métier pour leur accès à une retraite à un âge adapté. Comme inscrit dans le protocole de 2016 que le SNAPATSI a signé, nous demandons que soit engagé un travail de refonte de l'ISSPTS (Indemnité de Sujétion Spécifique) dans l'attente de la réouverture du chantier national sur les retraites.

Plus particulièrement.

Concernant le déménagement du laboratoire de Paris, nos représentants vous ont saisi des nombreuses difficultés qu'ils connaissent. Votre réponse ne peut en aucun cas nous satisfaire, il s'agit d'une réponse de principe qui balaye les problématiques sans proposer de solution.

La prime de restructuration que les agents attendent doit pouvoir leur être attribuée. Vous nous avez répondu qu'elle ne le pourrait pas au motif que le nouveau site relevait de la même résidence administrative que Paris. Or, aucun texte réglementaire applicable à la problématique d'une restructuration n'appuie votre analyse. Le relogement du laboratoire qui consiste en une opération de déménagement mais aussi de refonte globale de l'organisation interne du service par la réunion de trois entités constitue bien une restructuration telle que définie par la Fonction Publique.

La prime de fidélisation sur le département de Seine Saint Denis qui est également attendue par les agents doit aussi pouvoir leur être attribuée. Vous affirmez que cette prime ne peut être allouée qu'à des structures assurant un service exclusif de la population du département, or ce n'est pas le sens du décret instituant cette prime, les agents du laboratoire de Paris assurent une prestation en faveur de la population de Seine Saint Denis qui est leur plus gros requérant en matière de réquisitions. Ceci était l'argument annoncé par le directeur de l'INPS quand ce département a été choisi pour implanter le nouveau laboratoire, il s'agissait de placer le LPS de Paris au plus près de ses requérants principaux.

La restauration des agents du laboratoire n'a pas été prévue. Aucun accord n'a été passé avec une structure de restauration collective. Alors que pendant deux ans, un attaché recruté spécifiquement pour accompagner les personnels du laboratoire a travaillé sur ce sujet, aucune décision n'a été prise. Ceci dénote un manquement grave s'agissant de la capacité de l'administration de se soucier du volet social de cette opération de relogement. Ce manquement est clairement ressenti comme une agression et un abandon par les personnels. Un laboratoire ne peut pas fonctionner uniquement grâce à de beaux locaux et des appareils neufs, le travail qui y est effectué suppose que les agents y travaillent dans de bonnes conditions physiques et psychologiques. Ces conditions ne sont pas réunies aujourd'hui et la reprise d'activité prévue début avril risque de très mal se passer si aucune décision n'est prise en faveur du personnel.

D'une manière générale, Monsieur le directeur général, qu'il s'agisse de questions nationales ou locales, nous sommes consternés par les délais qui nous sont imposés pour les prises de décision, par l'absence de prise de conscience de l'urgence des problèmes et par l'indifférence portée aux problèmes quotidiens des agents. **Le SNAPATSI vous demande de prendre la mesure de l'attente des personnels et d'agir afin que la filière scientifique puisse bénéficier des avancées dont elle a absolument besoin pour faire face aux exigences en terme de quantité et de qualité de travail qui lui sont imposées.**

Les représentants du personnel,